

COUPE DE FRANCE ROTAX MAX et ROTAX MASTER 2010

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 La FFSA organise la Coupe de France Rotax Max et la Coupe de France Rotax Master. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

1.2. Calendrier :

Du 18 au 20 juin 2010	Angerville (91)	ASK Angerville
Du 24 au 26 septembre 2010	Ostricourt (59)	ASK Métropole

La FFSA se réserve le droit de modifier ces dates.

1.3. HORAIRES

1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, les horaires ne subiront aucun changement.

1.3.2. *Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14h00 à 19h00 et se terminera le vendredi de 07h30 à 09h00.*

1.3.3. *L'installation dans le paddock s'effectuera le jeudi de 09h00 à 19h00 et le vendredi de 07h30 à 09h00. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.*

1.3.4. La manifestation débutera officiellement le vendredi à 08h00 avec les essais officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner toute la journée du jeudi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage, même avec un kart de location, ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

1.4. VERIFICATIONS

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi après midi en fonction de l'horaire établi par l'opérateur.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

Les Coupes de France Rotax seront ouvertes à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de degré B ou C de karting "Pilote concurrent conducteur", en cours de validité pour 2010, qui se sera qualifié lors du Championnat Régional.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. *Un maximum de 90 pilotes sera admis en catégorie Rotax Max et en catégorie Rotax Master. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes.*

3.2.2. La Coupe de France Rotax Max est réservée aux pilotes âgés de 15 ans minimum (âge atteint en 2010).

3.2.3. La Coupe de France Rotax Master est réservée aux pilotes âgés de 32 ans minimum (âge atteint en 2010).

3.3. INSCRIPTION AUX COUPES DE FRANCE ROTAX MAX ET ROTAX MASTER

3.3.1. *Tout pilote inscrit aux 3 journées qualificatives du Championnat Régional et ayant participé à au moins 2 journées qualificatives, devra envoyer à l'opérateur TKC, 20 rue des Fosses Rouges 77590 BOIS LE ROI, une demande d'inscription selon le modèle établi par*

la FFSA et disponible sur le site www.ffsa.org, au moins 21 jours avant la date de l'épreuve. Cette demande d'inscription devra être accompagnée d'un chèque à l'ordre de la FFSA d'un montant de 155 €.

3.3.2 **Au plus tard le 15 mai 2010, les CRK adresseront à la FFSA la liste des pilotes ayant participé à au moins 2 journées qualificatives de leur Championnat régional respectif. Ces listes seront communiquées à l'opérateur TKC qui en fera une vérification avec les engagements reçus.**

3.3.3. En cas de non participation du pilote à l'épreuve, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

3.4. DROITS D'ENGAGEMENT

3.4.1. Le montant des droits d'engagement est fixé à 155 € tout compris, notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, les 5 laissez-passer et emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement, la location du transpondeur et le droit de piste de la journée du jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

ARTICLE 4. MATERIEL ET EQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante conformément au règlement Rotax Max France visé par la FFSA.

4.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et 2 moteurs plombés. Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA. Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

4.2.1. Carburant

4.2.1.1. Le mélange utilisé pour la compétition (essais chronométrés officiels, qualifications et phases finales) est fourni directement par le pilote. Des substitutions d'essence pourront être effectuées au cours des épreuves.

4.2.1.2. La fourniture de l'huile sera à la charge du pilote (ou du concurrent). Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

4.2.2. Pneumatiques

4.2.2.1. Chaque pilote disposera de 10 pneus slick répartis comme suit :

- Essais libres et warm up : 3 avant - 3 arrière apportés par le pilote ou achetés sur place auprès du manufacturier.
- Essais chronométrés, qualifications, phases finales : 3 avant – 3 arrière en gestion libre, payants, fournis sur place par le manufacturier (tirés au sort). Obligation d'utiliser un deuxième jeu de jantes pour les warm-up.

Chaque pilote disposera de 6 pneus pluie (3 avant et 3 arrière) apportés par le pilote ou achetés sur place auprès du manufacturier.

La marque et le type de pneumatiques devront être identiques à ceux définis dans le règlement Rotax Max France visé par la FFSA.

4.2.2.2. Les 4 pneus des essais libres et des warm-up seront marqués à la sortie de chaque séance d'essais libres et du premier warm-up.

Les 6 pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront tirés au sort, marqués et montés en parc assistance (parc fermé) avant l'épreuve et stockés en parc fermé.

4.3 NUMEROS DE COURSE

- 4.3.1 La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course (de 1 à 90 sur fond jaune).
- 4.3.2. 8 plaques numéros maxi seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA. Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.
- 4.3.3. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Les pilotes participant à la Coupe de France devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA, envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de 100 €.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. ESSAIS

7.1.1. Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 8 heures et 18 heures.

7.1.2. Les séances warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) pendant les séances de warm-up est obligatoire sous peine d'une amende de 100 €.

7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.3. COURSE

7.3.1. Essais chronométrés

Pour les essais chronométrés, les groupes sont tirés au sort.

Les essais chronométrés et sono métriques se dérouleront par groupes.

Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes.

7.3.2. Manches qualificatives

7.3.2.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en **X séries** en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	SERIE D
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	4 ^{ème} chrono
8 ^{ème} chrono	9 ^{ème} chrono	10 ^{ème} chrono	11 ^{ème} chrono
SERIE E	SERIE F	SERIE G	
5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono	7 ^{ème} chrono	
12 ^{ème} chrono	13 ^{ème} chrono	14 ^{ème} chrono etc.....	

7.3.2.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.3.2.3. Déroulement des Manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; A contre C ; B contre C., etc.

Les manches qualificatives se disputeront sur une distance de 15 km par temps sec et 12 km par temps de pluie.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème},

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.3.3. Phases finales (Pré-finale et finale)

A l'issue des manches qualificatives, un classement de tous les pilotes sera établi. En fonction de la capacité de la piste, les 36 premiers pilotes seront qualifiés pour les phases finales.

- une pré-finale **20 km** par temps sec et **17 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement des manches de qualification.
- une finale de **30 km** par temps sec et **24 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement de la pré-finale.

Le classement de la finale déterminera le classement de la Coupe de France ROTAX et les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium.

7.3.4. Consolante

Les pilotes, non qualifiés pour la phase finale, auront la possibilité de disputer une coupe de la CRK et une coupe de la Ville.

Ces Coupes seront organisées si un minimum de 15 pilotes y participent (maximum 36 participants) et se dérouleront sur une seule course de 15 km par temps sec et de 12 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la Ville" et de la "Coupe de la CRK" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

ARTICLE 10. PRIX

- 10.1.** A l'issue de la finale, les 3 premiers classés se rendront au podium où une coupe leur sera remise. Une dotation pourra être prévue par le gestionnaire de la Coupe de marque et la FFSA.

Le podium final aura lieu à l'issue de l'épreuve.

10.2. PROTOCOLE PODIUM

A l'issue de la finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra retirer la totalité de ses primes d'arrivée.